



Recherche sur l'opinion publique concernant la paie électronique de 2022-2023

Résumé

Préparé pour l'Agence du revenu du Canada

Nom du fournisseur : Nanos Research

Numéro de contrat : CW2274121

Valeur du contrat : 200 111,17 \$ (TVH comprise)

Date d'attribution : 16 février 2023

Date de remise : Septembre 2023

Numéro d'enregistrement : POR-135-22

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada à l'adresse cra-arc.media@cra-arc.gc.ca.

This report is also available in English.

Droits d'auteur

Recherche sur l'opinion publique concernant la paie électronique de 2022-2023

Résumé

Préparé pour l'Agence du revenu du Canada
Nom du fournisseur : Nanos Research
Septembre 2023

Ce rapport de recherche sur l'opinion publique présente les résultats des études quantitatives et qualitatives menées par Nanos Research au nom de l'Agence du revenu du Canada. Les deux composantes de la recherche comprenaient un échantillon d'adultes de la population générale qui étaient sur le marché du travail ou qui cherchaient à entrer ou à revenir sur le marché du travail. L'étude quantitative a été menée en ligne, en anglais et en français, du 31 mars au 28 mai 2023, tandis que les discussions de groupe en personne ont eu lieu du 27 mai au 15 juin 2023.

This publication is also available in English under the title: 2022-2023 ePayroll Public Opinion Research.

Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement. Une autorisation écrite préalable doit être obtenue auprès de l'Agence du revenu du Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le présent rapport, veuillez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada à l'adresse cra-arc.media@cra-arc.gc.ca.
101, promenade Colonel By
Ottawa (Ontario) K1A 0K2
CANADA

Numéro de catalogue : Rv4-189/2023F-PDF

Numéro international normalisé du livre : 978-0-660-49952-9

Publications connexes (numéro d'enregistrement)

Numéro de catalogue : Rv4-189/2023E-PDF (rapport définitif, anglais)

Numéro international normalisé du livre : 978-0-660-49951-2

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Agence du revenu du Canada, 2023.



Rapport sommaire

A. But et objectifs de l'étude

Le gouvernement du Canada a lancé une initiative appelée « paie électronique » qui vise à formuler une recommandation pour la modernisation de la façon dont les employeurs envoient les renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie aux ministères et aux organismes. L'objectif est de réduire le fardeau administratif pour les employeurs canadiens et de simplifier le versement des prestations et la prestation des services du gouvernement. L'initiative est dirigée par l'Agence du revenu du Canada (ARC), en partenariat avec Emploi et Développement social Canada et le Bureau de la dirigeante principale de l'information du Secrétariat du Conseil du Trésor. Cette initiative fait partie de l'engagement pris par le gouvernement dans le budget de 2021 à l'égard de la proposition d'une solution en temps quasi réel visant à mieux servir les entreprises canadiennes.

Le projet donnera lieu à un plan de mise en œuvre chiffré qui comprendra ce qui suit :

- une analyse de rentabilisation;
- un plan de transformation;
- un cadre de gestion de projet.

La première phase de la recherche a fourni à l'ARC une mesure quantitative des opinions et des perceptions du public, tandis que la deuxième phase (qualitative) complétera les résultats de la phase quantitative et fournira à l'ARC de meilleurs renseignements contextuels concernant l'opinion publique au sujet de la solution de paie électronique. Les deux phases orienteront la prise de décisions stratégiques en aidant à évaluer le niveau d'aisance des Canadiens, leurs préjugés et leurs idées fausses à l'égard d'une solution de paie électronique, de même qu'à cerner les nouveaux défis et les nouvelles possibilités qui pourraient avoir une incidence sur eux.

Les objectifs précis de la recherche étaient les suivants :

- Permettre de comprendre ce que les Canadiens pensent d'une solution de paie électronique en ce qui concerne la protection des renseignements personnels, l'interface utilisateur, l'expérience, la commodité et la clarté des renseignements;
- Cerner les défis potentiels liés à l'accessibilité et à l'accès;
- Évaluer les préjugés et les idées fausses des Canadiens à l'égard d'une solution de paie électronique;
- Cerner les possibilités et les défis potentiels liés à la solution de paie électronique;
- Fournir des renseignements clés qui orienteront les recommandations pour la solution de paie électronique, notamment en ce qui concerne les communications et la promotion de la solution à l'avenir.

B. Méthode

Méthode quantitative

Le sondage a été mené auprès de 1 717 Canadiens âgés de 18 à 65 ans qui étaient sur le marché du travail ou qui cherchaient à entrer ou à revenir sur le marché du travail. Cet échantillon de Canadiens comprenait un suréchantillon de 75 personnes dans les territoires.

L'échantillon du sondage provient de deux sources :

- 1) le panel probabiliste de Nanos, qui contient environ 40 000 Canadiens recrutés au hasard pour se joindre au groupe de discussion par téléphone fixe et téléphone cellulaire avec des agents en direct;
- 2) un recrutement au hasard supplémentaire d'adultes par téléphone fixe et téléphone cellulaire pour garantir la couverture des territoires.

L'échantillon obtenu contient des personnes qui ont toutes été recrutées au hasard par téléphone, ce qui permet d'associer une marge d'erreur à la recherche. Tous les répondants ont répondu au sondage en ligne.

Le sondage en ligne a été mené du 31 mars au 28 mai 2023, en anglais et en français. La programmation du sondage a été mise à l'essai de façon approfondie en ligne dans les deux langues.

La marge d'erreur pour un sondage aléatoire mené auprès de 1 717 Canadiens âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active est de plus ou moins 2,4 %, 19 fois sur 20 (intervalle de confiance de 95 %). Il est important de noter que les résultats pour les sous-groupes comportent une marge d'erreur d'échantillonnage plus grande que pour l'échantillon global, en raison de la taille plus petite de leur échantillon. De plus, la marge d'erreur d'échantillonnage est plus élevée pour les questions où la moitié des répondants ont donné une même réponse, et l'autre moitié, l'autre réponse. La marge d'erreur d'échantillonnage diminue pour les questions où le pourcentage observé pour une réponse donnée approche 0 % ou 100 %.

Méthode qualitative

La composante qualitative de ce programme de recherche comprenait des discussions de groupe en personne avec des Canadiens âgés de 18 à 65 ans faisant partie de la population active (cela excluait les retraités et ceux qui avaient quitté le marché du travail de façon permanente).

Les discussions de groupe ont eu lieu dans les communautés suivantes :

- Vancouver (deux groupes)
- Sudbury (deux groupes)
- Halifax (un groupe)
- Moncton (un groupe)
- Montréal (un groupe)
- Trois-Rivières (un groupe)
- Yellowknife (rural) [un groupe]
- Winnipeg (Autochtones) [un groupe]

Les deux discussions de groupe au Québec et la discussion de groupe à Moncton ont eu lieu en français, tandis que les autres ont eu lieu en anglais. Chaque séance durait jusqu'à 120 minutes.

Chaque groupe comptait de 4 à 10 participants et 10 personnes étaient recrutées par groupe pour atteindre cet objectif. Un total de 79 personnes ont participé aux discussions de groupe sur un total de 100 personnes recrutées.

Le lectorat doit noter que la recherche menée auprès de groupes de discussion est conçue pour révéler une vaste gamme d'opinions et d'interprétations, plutôt que pour mesurer le pourcentage de la population cible ayant un point de vue particulier. Les résultats ne doivent pas être utilisés pour estimer la proportion numérique ou le nombre de personnes de la population ayant un point de vue en particulier puisqu'ils ne sont pas statistiquement extrapolables. Elle a permis à l'ARC d'évaluer les points de vue et de recueillir des renseignements approfondis auprès de communautés d'intérêts précises.

C. Valeur du contrat

La valeur totale du contrat était de 200 111,17 \$ (TVH comprise).

Nom du fournisseur : Nanos Research

Numéro de contrat de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada : CW2274121

Date initiale du contrat : 16 février 2023

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec l'ARC à l'adresse cra-arc.media@cra-arc.gc.ca.

D. Principales constatations par thème

Composante quantitative

Le projet de paie électronique est une initiative du gouvernement du Canada qui vise à moderniser la façon dont les employeurs envoient les renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie aux ministères et aux organismes, dans le but ultime de réduire le fardeau administratif pour les employeurs canadiens et de simplifier le versement des prestations et la prestation des services du gouvernement. Par conséquent, les thèmes abordés dans le sondage vont des expériences de travail personnelles (p. ex., expérience par rapport à la perte de salaire, à l'obtention d'un feuillet T4 ou à la production d'une déclaration de revenus) aux pensées et aux attitudes à l'égard d'un service de paie électronique potentiel.

Interruption de rémunération

- Les deux tiers des Canadiens faisant partie de la population active (65 %) ont indiqué avoir subi une interruption de rémunération à un moment donné au cours de leur expérience de travail, ce qui se produit lorsqu'un emploi prend fin ou qu'un employé quitte ses fonctions en raison d'une grossesse, d'une blessure, d'une maladie, d'un départ à la retraite, d'une mise à pied, d'un congé non payé, d'un congédiement, d'une adoption ou d'un congé de soignant.
- Les personnes qui ont indiqué avoir subi au moins une interruption de rémunération sont plus susceptibles de dire que cela s'est produit pour la dernière fois il y a plus de 5 ans (36 %) ou au cours des 12 derniers mois (26 %).
- Près d'un Canadien sur deux faisant partie de la population active et ayant déjà subi une interruption de rémunération a indiqué avoir demandé et reçu des prestations d'assurance-emploi (48 %), tandis que 43 % d'entre eux ont indiqué ne pas avoir demandé de prestations d'assurance-emploi et 7 % ont indiqué avoir demandé des prestations d'assurance-emploi, mais ne pas en avoir reçu. Parmi ceux qui ont reçu des prestations d'assurance-emploi, un Canadien sur trois a indiqué avoir attendu de trois à quatre semaines (32 %) avant de recevoir son premier paiement, tandis qu'environ le quart a indiqué avoir attendu plus de quatre semaines (26 %) ou deux semaines ou moins (22 %).
- Seulement 1 personne sur 10 qui a reçu des prestations d'assurance-emploi a indiqué avoir travaillé à temps partiel ou des semaines complètes lorsqu'elle recevait des prestations d'assurance-emploi pendant une interruption de rémunération (13 %), et les répondants sont plus susceptibles de dire qu'il était très ou plutôt facile (47 %) de calculer leurs heures et leur rémunération plutôt que très ou plutôt difficile (31 %).
- Un peu plus de la moitié des Canadiens faisant partie de la population active ont indiqué n'avoir jamais changé d'employeur au cours de l'année civile (55 %), tandis que 45 % ont indiqué avoir changé d'employeur. Parmi ceux qui ont indiqué avoir changé d'employeur au cours de l'année civile, un peu plus de la moitié ont indiqué ne pas avoir demandé de feuillet T4, mais en ont reçu un (53 %), tandis qu'un sur cinq a indiqué avoir demandé et reçu rapidement un feuillet T4 (22 %). Un autre 14 % des répondants ont indiqué avoir demandé un feuillet T4 et avoir attendu longtemps avant de le recevoir.

Préparation des déclarations de revenus

- Parmi les Canadiens faisant partie de la population active, 9 sur 10 ont indiqué avoir envoyé une déclaration de revenus des particuliers au cours de la dernière année (90 %), tandis que 8 % ont indiqué ne pas l'avoir fait. Ceux qui n'ont pas produit de déclaration de revenus ont cité le plus souvent les raisons suivantes : ils vivent des situations personnelles difficiles (18 %), ils prévoient produire une déclaration sous peu ou ils attendent quelqu'un ou quelque chose (15 %), ils trouvent le processus fiscal trop déroutant ou compliqué (11 %) et il leur manque des documents (11 %).
- La majorité des personnes qui ont indiqué avoir reçu de l'aide pour produire leur déclaration de revenus la plus récente ont fait appel à un préparateur de déclarations de revenus (80 %) plutôt qu'à un ami ou à un membre de la famille (19 %).
- Plus de 8 Canadiens sur 10 faisant partie de la population active ont indiqué être inscrits au service en ligne Mon dossier de l'ARC (85 %), tandis qu'un nombre moins élevé d'entre eux ont indiqué être inscrits à Mon dossier Service Canada (MDSC) de Service Canada (43 % y étaient inscrits, 40 % ne l'étaient pas et 18 % n'étaient pas certains).
- Les personnes inscrites au service Mon dossier de l'ARC avaient un niveau élevé de satisfaction à l'égard de l'utilité (77 % étaient très ou plutôt satisfaits), de la navigation (66 %) et de la conception du service (64 %), avec la plus grande satisfaction accordée à l'utilité du service. Une tendance similaire se dégage chez les personnes inscrites à MDSC de Service Canada dans l'évaluation de différents éléments du service (71 % pour l'utilité, 63 % pour la navigation et 59 % pour la conception).

Projet de paie électronique

- La majorité des Canadiens faisant partie de la population active ont indiqué ne pas avoir entendu parler du projet de paie électronique du gouvernement du Canada auparavant (93 %), tandis que seulement 7 % ont indiqué en avoir déjà entendu parler.
- Lorsqu'on leur a demandé d'évaluer l'incidence positive ou négative d'un certain nombre de résultats potentiels d'un service de paie électronique sur leurs impressions à l'égard de l'initiative, les répondants ont accordé le niveau de positivité le plus élevé aux résultats suivants : la réduction de la nécessité de déclarer les mêmes renseignements au gouvernement à plusieurs reprises (83 %), la simplification du versement des prestations et de la prestation des services du gouvernement aux Canadiens (77 %) et l'accès numérique à leur propre dossier de paie électronique et la possibilité d'utiliser les renseignements comme « preuve de revenu » valide (76 %).
- On a montré aux répondants trois énoncés et on leur a demandé d'évaluer la mesure dans laquelle chacun de ces énoncés les préoccupe ou non en ce qui concerne la mise en œuvre d'un service de paie électronique potentiel. Les opinions étaient plutôt partagées. Environ 4 répondants sur 10 étaient soit très ou plutôt préoccupés, soit pas vraiment ou pas du tout préoccupés. Toutefois, les Canadiens faisant partie de la population active sont beaucoup plus susceptibles d'être très ou plutôt préoccupés (45 %) par le stockage de leurs renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie dans un seul

système exploité par le gouvernement plutôt que dans plusieurs systèmes exploités par plusieurs ministères que de n'être pas vraiment ou pas du tout préoccupés par cela (34 %).

- En ce qui concerne l'incidence des utilisations potentielles d'un service de paie électronique sur les impressions des répondants, les trois quarts des Canadiens faisant partie de la population active ont indiqué que les éléments suivants auraient une incidence plutôt positive ou très positive sur leurs impressions à l'égard de l'initiative de paie électronique : si la coordination des renseignements améliorerait l'efficacité du gouvernement (76 %), si la coordination des renseignements se faisait par l'intermédiaire de canaux sécurisés (74 %) et si l'accès aux renseignements se faisait uniquement selon le principe du « besoin de savoir » (73 %).
- Les Canadiens faisant partie de la population active sont près de cinq fois plus susceptibles d'estimer que le plus important pour eux est la sécurité et la confidentialité de leurs données personnelles (47 %) plutôt que la commodité d'avoir toutes leurs données personnelles et d'emploi à un seul endroit et de pouvoir y accéder quand ils le souhaitent (10 %). Un peu plus de 4 répondants sur 10 ont indiqué que ces éléments étaient d'importance égale pour eux (42 %).
- Lorsqu'on a demandé aux répondants d'évaluer l'importance d'un certain nombre de caractéristiques et d'avantages potentiels d'un service de paie électronique, la capacité à corriger facilement les erreurs qu'ils pourraient trouver dans leurs renseignements personnels (86 %) et le fait de savoir que lorsqu'ils doivent mettre à jour leurs renseignements, ils n'ont qu'à en informer le gouvernement une seule fois et les renseignements sont mis à jour dans l'ensemble des ministères (85 %) ont été considérés comme les caractéristiques et les avantages potentiels les plus importants, soit très ou plutôt importants, par plus de quatre répondants sur cinq. Le fait d'être en mesure de voir les renseignements à jour sur la paie tout au long de l'année (56 %) et le fait que le gouvernement puisse préremplir certains champs de données dans les formulaires couramment utilisés (54 %) ont été considérés comme moins importants comparativement aux autres caractéristiques et avantages potentiels.
- Les Canadiens faisant partie de la population active sont huit fois plus susceptibles d'être tout à fait ou plutôt d'accord (80 %) que tout à fait ou plutôt en désaccord (8 %) avec l'énoncé « Je souhaite que mon employeur obtienne mon consentement avant de communiquer mes renseignements au gouvernement du Canada » lorsqu'on leur demande d'évaluer leur niveau d'accord avec un certain nombre d'énoncés au sujet de l'initiative de paie électronique. Près des deux tiers des Canadiens faisant partie de la population active étaient tout à fait ou plutôt d'accord avec l'énoncé « Je pense que le service de paie électronique a le potentiel de profiter aux Canadiens ordinaires comme moi » (67 %) ou « Le gouvernement du Canada devrait élaborer et mettre en œuvre un service de paie électronique. C'est-à-dire un service amélioré qui permettrait de mieux coordonner les renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie des Canadiens » (64 %). Le niveau d'accord est plus faible relativement au fait de faire confiance au gouvernement du Canada pour assurer la sécurité des renseignements personnels (43 %).

Composante qualitative

Le projet de paie électronique est une initiative du gouvernement du Canada qui vise à moderniser la façon dont les employeurs envoient les renseignements relatifs à la paie, à l'emploi et à la démographie aux ministères et aux organismes, dans le but ultime de réduire le fardeau administratif pour les employeurs canadiens et de simplifier le versement des prestations et la prestation des services du gouvernement. La phase qualitative du programme de recherche vise à compléter les résultats de la phase quantitative et à fournir à l'ARC de meilleurs informations contextuels concernant l'opinion publique au sujet de la solution de paie électronique. En tant que tel, les thèmes abordés dans le programme de recherche qualitative comprennent la connaissance et compréhension d'une solution de paie électronique, à la discussion des opportunités et des préoccupations liées à l'initiative de paie électronique, les idées pour une plateforme d'utilisateurs de paie électronique, ainsi qu'aux recommandations et communication.

Connaissance et compréhension d'une solution de paie électronique

- La plupart des participants n'avaient pas entendu parler de l'initiative de paie électronique avant les discussions de groupe. En moyenne, leurs impressions à l'égard de l'initiative de paie électronique étaient positives. Les avantages que représentent la simplification des renseignements relatifs à la paie et l'amélioration de l'accessibilité, les préoccupations concernant la sécurité et la confidentialité, l'incertitude quant à la mise en œuvre et le besoin de plus de renseignements ont influé sur les impressions des participants.
- Certains ont trouvé le concept clair et simple, tandis que d'autres ont estimé qu'il était vague en raison du manque de détails. Les participants voulaient obtenir plus de renseignements sur la façon dont le système fonctionnerait, l'échange de données, les mesures de sécurité et l'incidence sur les employeurs et les petites entreprises pour se forger une opinion plus claire. Des aides visuelles et des organigrammes supplémentaires ont été suggérés pour améliorer la compréhension.

Possibilités et préoccupations liées à l'initiative de paie électronique

- Les points positifs liés à l'initiative de paie électronique relevés par les participants comprenaient la simplification des renseignements relatifs à la paie, l'amélioration de l'accessibilité et des avantages permettant de gagner du temps. Les participants étaient d'avis que l'initiative pourrait réduire les lourdeurs administratives imposées aux services de comptabilité, mener à des renseignements plus exacts et à jour et entraîner des économies de coûts pour les entreprises. De plus, ils ont constaté des avantages liés à l'accélération du traitement des questions liées à l'emploi et à l'amélioration de la détection des erreurs ou de la fraude. Par contre, ils ont mentionné que des points négatifs comme les problèmes de sécurité et de confidentialité des données constituaient de grandes préoccupations, surtout en ce qui concerne la possibilité d'atteintes à la sécurité et d'accès non autorisé à des renseignements de nature délicate. Les autres points négatifs relevés comprenaient le fardeau imposé aux employeurs pour l'entrée régulière de données, les pertes d'emploi potentielles en raison de l'automatisation et l'incidence sur les petites entreprises.
- En ce qui concerne l'accès aux renseignements relatifs à la paie, comme les feuillets T4 et les relevés d'emploi, les participants ont généralement évalué leur capacité à accéder à ces renseignements de façon très positive. Ils ont mentionné qu'ils utilisaient actuellement diverses méthodes, comme les portails fournis par l'employeur, les comptes de l'ARC, les courriels et les documents papier, pour accéder à ces renseignements. Cependant, certains participants ont éprouvé des difficultés, comme des problèmes techniques, de longs temps d'attente et un accès limité après avoir quitté leur emploi.

- En général, les participants étaient d'accord pour dire qu'un service de paie électronique améliorerait leur capacité à accéder aux renseignements relatifs à la paie. Ils ont exprimé leur ouverture à l'égard de l'idée, mais ont souligné des préoccupations, comme les problèmes techniques, l'exactitude des données ainsi que le fait qu'ils doivent compter sur les employeurs pour que ces derniers fournissent des renseignements exacts. Ils ont constaté des avantages potentiels pour les employeurs, les employés et le gouvernement, dont l'amélioration de l'efficacité, de l'exactitude et de l'accessibilité des renseignements relatifs à la paie.
- Même si les participants étaient généralement à l'aise avec l'idée d'utiliser un portail du gouvernement du Canada pour accéder aux renseignements relatifs à la paie, certains ont exprimé des incertitudes quant à la confidentialité et à la sécurité. La confiance à l'égard du gouvernement variait parmi les participants. Certains ont mentionné avoir eu des expériences positives avec les portails du gouvernement et d'autres ont exprimé des préoccupations concernant les atteintes à la sécurité potentielles. Bon nombre d'entre eux ont indiqué qu'ils faisaient plus confiance au gouvernement qu'à d'autres organisations du secteur privé pour stocker leurs renseignements personnels et de nature délicate. Les participants ont aussi relevé plusieurs obstacles et défis potentiels liés à l'initiative de paie électronique, notamment les problèmes technologiques, l'exactitude des données, le coût, l'accessibilité et la résistance au changement.

Idées pour une plateforme d'utilisateurs de paie électronique

- Les participants imaginent l'outil de paie électronique comme un portail sécurisé accessible sur un ordinateur de bureau, avec la possibilité d'une option d'application mobile pour les utilisateurs de téléphones intelligents. L'outil devrait permettre aux utilisateurs d'accéder aux renseignements relatifs à l'emploi comme les feuillets T4, les talons de paie et les relevés d'emploi.
- Les participants ont souligné l'importance d'une navigation facile, d'une fonction de recherche et d'une fonction de clavardage ou de soutien pour aider les utilisateurs. Les facteurs à prendre en compte dans le cadre de la conception de l'outil comprenaient l'accessibilité avec plusieurs options linguistiques et des mesures d'adaptation pour les personnes aveugles ou visuellement affaiblies. Les autres suggestions comprenaient une foire aux questions, des essais par les utilisateurs et des caractéristiques de sécurité et de confidentialité solides. Les caractéristiques importantes soulignées par les participants comprenaient la facilité d'accès, la capacité à mettre à jour les renseignements personnels, l'intégration avec des plateformes existantes du gouvernement et la mise en œuvre de l'authentification à deux facteurs pour une sécurité accrue.

Recommandations et communications

- Les participants avaient des impressions mitigées à l'égard du terme « paie électronique ». Certains l'ont perçu de façon positive, l'associant à la commodité de l'accès électronique aux renseignements relatifs à la paie et à la simplification des processus. Toutefois, de nombreux participants ont eu des impressions négatives ou neutres. Un certain nombre d'entre eux ont indiqué que le terme était accrocheur, mais que le système décrit n'était pas réellement un système de paie. D'autres trouvaient le terme déroutant et limité dans la représentation de la portée plus large de l'initiative. Ils ont suggéré un changement de nom pour mieux refléter le but et éviter les malentendus.

- Les participants ont recommandé l'intégration de l'initiative avec des plateformes existantes, la réalisation d'essais approfondis par les utilisateurs, la prestation d'une formation et d'un soutien adéquats, et la vérification de la convivialité et de la sécurité pendant l'élaboration et la mise en œuvre. Ils ont également recommandé une approche progressive pour la mise en œuvre, en commençant par une plus petite région avant une mise en œuvre à l'échelle nationale.
- Pour une communication efficace avec le grand public, les participants ont indiqué que le gouvernement du Canada devrait mettre l'accent sur la commodité, l'efficacité, la transparence et la sécurité. Ils ont indiqué que des messages clairs sur les avantages et le but de l'initiative devraient être communiqués par l'intermédiaire de divers canaux, comme la télévision, les médias sociaux, les courriels et le courrier traditionnel, pour atteindre efficacement différents publics. En général, les participants ont souligné l'importance de répondre aux préoccupations, d'accorder la priorité aux besoins des utilisateurs et d'assurer une communication claire pour obtenir une acceptation généralisée et favoriser la réussite de l'initiative de paie électronique au Canada.

E. Énoncé sur la neutralité politique et coordonnées de la personne-ressource

Cette attestation doit accompagner le rapport définitif soumis au chargé de projet.

J'atteste par la présente, à titre de représentant de Nanos Research, que les produits livrables sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada énoncées dans la Politique sur les communications et l'image de marque et la Directive sur la gestion des communications du gouvernement du Canada. Plus précisément, les produits livrables ne comprennent aucun renseignement sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation du rendement d'un parti politique ou de ses dirigeants.



Nik Nanos
Chef de la science des données et président
Nanos Research
nik@nanos.co
613-234-4666, poste 237